

Statement of the Chairman
Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions
20 May 2021

Observations and recommendations on cross-cutting issues related to peacekeeping operations

(ACABQ report: A/75/822; related Secretary-General's report: A/75/786)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the Advisory Committee's report on its observations and recommendations on cross-cutting issues related to peacekeeping operations. In its report, the Advisory Committee comments on the overall trends in peacekeeping resources and on specific issues that cut across peacekeeping missions. The total proposed resource requirements for peacekeeping operations for the financial period from 1 July 2021 to 30 June 2022, including RSCE, UNLB and the support account, are currently estimated at \$6.466 billion, excluding voluntary in-kind contributions.

The Advisory Committee notes the measures taken to facilitate the continued implementation of mandates during the COVID-19 pandemic while ensuring the health and safety of peacekeeping personnel and local communities. The Advisory Committee commends all United Nations uniformed and civilian personnel for their work under challenging circumstances and pays tribute to those who lost their lives in the service of peace. The Advisory Committee also expresses its appreciation for the continued contribution and support of host countries of peacekeeping operations. The Advisory Committee trusts that lessons learned will be developed based on the experience of the COVID-19 pandemic, with a view to ensuring the health and safety of personnel and the effective and efficient implementation of mandates.

The overview report of the Secretary-General indicates a consistent trend for redeployments to cover higher-than-budgeted civilian personnel costs. The Advisory Committee notes with concern the continued redeployments and recommends that the General Assembly

request the Secretary-General to conduct a review of the trends in redeployments to determine ways to improve budgetary discipline and reduce the need for redeployments between groups of expenditure.

With respect to the overall level of proposed resources for 2021/2022, the Advisory Committee was informed that it covers the requirements for a full 12-month period on the assumption that the restrictions imposed by COVID-19 will no longer apply in 2021/2022. The Advisory Committee does not subscribe to this budgetary assumption and questions the accuracy of the proposed level of requirements in the missions' budgets, for which reason the Committee has recommended reductions under different object classes in its separate reports on individual peacekeeping missions, RSCE, UNLB and the support account.

In relation to peacekeeping personnel, the Advisory Committee trusts that the Secretary-General will intensify his efforts to ensure proper representation of troop- and police-contributing countries. The Committee also reiterates the importance of equitable geographical distribution in the recruitment of staff. The Committee further recommends that the General Assembly request the Secretary-General to strengthen his efforts to include proposals for the nationalization of functions, including national UNV positions, as appropriate.

The Advisory Committee notes that in a number of missions, increased requirements are reflected for payments to staff members as a result of the settlement of claims or judgments of Tribunals related to staff contracts of employment. The Advisory Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to provide in his next overview report detailed information over the last five budget periods on payments made to staff members arising from settlement of claims or judgments, as well as any lessons to be learned on the management of staff contracts and on better planning in relation to staffing assumptions.

Mr. Chairman,

The Committee's report covers a number of specific issues in detail, such as communications and information technology, procurement, mine action, environmental

management, performance management, and cost recovery. On communications and information technology, the Advisory Committee reiterates that the field technology framework should be integrated under a unified ICT strategy applicable to all parts of the Secretariat, including field missions, to ensure effective and efficient use of ICT resources. In relation to procurement, the Advisory Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to include in the next overview report disaggregated information on systems contracts, regional procurement, and the measures taken to promote procurement from developing countries and countries with economies in transition.

Regarding mine action, the Board of Auditors recommended that the Administration: a) obtain an independent analysis by a group of experts of whether the current exclusive partnership is cost-effective and evaluate the benefits of UNMAS implementing a certain share of mine action activities itself; and b) include in the new MOU with UNOPS clear stipulations on transparency, the utilization of existing UN contracts and structures, the consequences of non-compliance and the UNOPS fee structure. The Advisory Committee concurred with the recommendation of the Board and recommended that the Secretary-General conduct an independent and transparent review by a group of experts of the cost-effectiveness and efficient implementation of mine actions in peacekeeping operations. In its cross-cutting report, while the Advisory Committee emphasizes the important contribution of mine action to peacekeeping it reiterates its concerns about the management of mine action activities in missions and looks forward to the findings of the independent review of the cost-effectiveness and efficient implementation of mine action in peacekeeping operations, and emphasizes that the proposed resources for mine action should be comprehensive and based on a full and transparent cost-benefit analysis and implementation plan. The Committee therefore recommends a reduction of two per cent, or \$2,852,800 to the overall resources of \$142,640,500 proposed for mine action activities for 2021/22. The Committee further recommends that, in future mission budgets, resources related to mine action should be broken down into detailed budget lines to allow a closer analysis of the related costs, and should correspond to more clearly defined planning assumptions.

Under programmatic activities, the Advisory Committee notes the disparities in budgeting by some missions and recommends that the resources related to quick-impact projects, mine action,

disarmament, demobilization and reintegration, be included as separate budget lines and reflected across mission budgets in a consistent manner. The Committee is also of the view that future reports should include a detailed breakdown of the category of “other” programmatic activities. The Advisory Committee further trusts that the planning and implementation of programmatic activities will be strengthened, particularly in transition contexts.

With respect to environmental management, the Advisory Committee trusts that future mission budget documents and the overview report will include the presentation of consolidated information on environmental projects, to allow for a holistic view of the environmental activity of a mission, its benefits and expected savings. While the Committee notes the progress made in some areas of environmental management, such as waste management and water, it remains concerned that other aspects of the environmental strategy, such as renewable energy and fuel consumption, have not yielded more tangible results and is of the view that more energy efficiencies should have been demonstrated at this stage.

In relation to performance management, the report of the Secretary-General indicates that the pilot of the Comprehensive Performance Assessment System (CPAS) has been successfully completed and will be rolled out to the remaining peacekeeping missions during the 2020/21 period. The Advisory Committee is of the view that, before rolling Comprehensive Performance Assessment System out to the other missions, lessons learned from the pilot should have been analysed, including the totality and relationships between the planning, reporting and accountability systems in place. The Committee recalls that the General Assembly previously requested the Secretary-General to provide in his next report an execution plan for, and analysis of, the implementation of the new Comprehensive Performance Assessment System, including on its correlation with mission planning and budget formulation, in order to facilitate consideration by the General Assembly of resource requests for implementation of the System.

Regarding cost recovery, the Advisory Committee is concerned that cost recovery may not be applied comprehensively and consistently across the missions, which indicates that a systemwide policy for cost recovery is required. The Committee is of the view that non-spendable revenue generated should be returned to Member States. The Committee recommends that the

General Assembly request the Secretary-General to provide, in the next overview report and in the context of mission budget reports, detailed information on cost recovery, including but not limited to activities subject to cost recovery, mission-related human and financial resources utilized, classification of non-spendable and spendable revenue, the amount to be returned to Member States, as well as the use of the peacekeeping cost recovery fund.

In conclusion, the Advisory Committee recommends that, subject to its observations and recommendations which are set out in full in its report, the General Assembly take note of the report of the Secretary-General.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président
du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le 20 mai 2021

**Observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien
de la paix en général**

*(Rapport du Comité consultatif : A/75/822 ; rapport correspondant du Secrétaire général :
A/75/786)*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif sur ses observations et recommandations concernant les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général. Dans son rapport, le Comité consultatif formule des observations sur l'évolution générale des ressources consacrées au maintien de la paix et sur des questions spécifiques qui concernent l'ensemble des missions de maintien de la paix. Le montant estimatif des ressources demandées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, y compris pour le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, s'élève actuellement à 6,466 milliards de dollars, hors contributions volontaires en nature,

Le Comité consultatif prend note des mesures prises pour faciliter la poursuite de l'exécution des mandats pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) tout en assurant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des communautés locales. Il félicite tous les membres du personnel civil et en uniforme des Nations Unies qui travaillent dans des circonstances difficiles et rend hommage à ceux qui ont perdu la vie au service de la paix. Le Comité consultatif exprime également sa reconnaissance pour la contribution et le soutien continus des pays hôtes des opérations de maintien de la paix. Le Comité consultatif espère que des enseignements seront tirés de l'expérience de la pandémie de COVID-19, en vue d'assurer la santé et la sécurité du personnel et la mise en œuvre efficace et efficiente des mandats.

Le rapport d'ensemble du Secrétaire général indique que la réaffectation des ressources a généralement eu pour objet de couvrir des dépenses de personnel civil plus élevées que prévu. Le Comité consultatif note avec préoccupation que ces réaffectations se poursuivent et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de se pencher sur cette tendance afin de trouver des moyens de mieux assurer la discipline budgétaire et de limiter la nécessité de procéder à des réaffectations entre catégories de dépenses.

En ce qui concerne le niveau global des ressources demandées pour 2021/2022, le Comité consultatif a été informé qu'il permettra de couvrir les besoins pour une période complète de 12 mois à condition que les restrictions imposées par la COVID-19 ne s'applique plus en 2021/2022. Le Comité consultatif ne souscrit pas à cette hypothèse budgétaire et s'interroge sur l'exactitude du niveau des dépenses proposées dans les budgets des missions, raison pour laquelle il a recommandé des réductions au titre de plusieurs catégories de dépenses dans ses rapports distincts sur les différentes missions de maintien de la paix, le Centre de services régional d'Entebbe, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui.

En ce qui concerne le personnel de maintien de la paix, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général intensifiera ses efforts pour assurer une représentation adéquate des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. Le Comité rappelle également qu'il importe de veiller à respecter le principe d'une répartition géographique équitable dans le recrutement du personnel. Le Comité recommande en outre que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de redoubler d'efforts pour inclure des propositions tendant à faire davantage appel au personnel recruté sur le plan national, y compris au moyen de postes de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, le cas échéant.

Le Comité consultatif note que dans un certain nombre de missions, des dépenses accrues sont prévues pour régler des sommes dues à des membres du personnel par suite du règlement de différends ou de décisions judiciaires concernant des contrats de travail. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport d'ensemble des informations détaillées portant sur les cinq derniers exercices budgétaires en ce qui concerne les sommes versées à des fonctionnaires à la suite du règlement de

différents ou de décisions judiciaires, y compris tout enseignement pouvant être tiré de la gestion des contrats du personnel ainsi que de l'amélioration des hypothèses de planification utilisées pour déterminer des effectifs.

Monsieur le Président,

Le rapport du Comité aborde en détail un certain nombre de questions spécifiques, telles que les communications et l'informatique, les achats, la lutte antimines, la gestion de l'environnement, la gestion des performances et le recouvrement des coûts. Le Comité consultatif est toujours d'avis que le plan relatif aux technologies dans les missions devrait être intégré dans une stratégie unifiée applicable à toutes les composantes du Secrétariat, y compris aux missions sur le terrain, afin d'assurer l'utilisation efficace et efficiente des moyens informatiques et des moyens de communication. En ce qui concerne les achats, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'inclure dans le prochain rapport d'ensemble des informations ventilées sur les contrats-cadres, les achats régionaux et les mesures prises pour promouvoir les achats auprès des pays en développement et des pays en transition économique.

En ce qui concerne la lutte antimines, le Comité des Commissaires aux comptes a recommandé à l'Administration : a) de demander qu'une analyse indépendante soit effectuée par un groupe d'experts pour déterminer si le partenariat exclusif actuel est efficace par rapport au coût et pour évaluer les avantages de l'exécution par le Service de la lutte antimines lui-même d'une certaine partie des activités de lutte antimines et b) d'introduire dans le nouveau mémorandum d'accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) des dispositions claires sur la transparence, l'utilisation des contrats et structures existants de l'ONU, les conséquences du non-respect et la structure des frais de gestion de l'UNOPS. Le Comité consultatif a souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes et recommandé que le Secrétaire général charge un groupe d'experts de procéder à un examen indépendant et transparent de l'efficacité par rapport aux coûts et de l'efficience opérationnelle de la lutte antimines dans les opérations de maintien de la paix. Dans son rapport sur les questions intéressant l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le Comité

consultatif, tout en soulignant l'importante contribution de la lutte antimines au maintien de la paix, a réitéré ses préoccupations quant à la gestion des activités de lutte antimines dans les missions et indiqué attendre avec intérêt les conclusions de l'étude indépendante sur le rapport coût-efficacité et la mise en œuvre efficace de la lutte antimines dans les opérations de maintien de la paix, et souligné en outre que les ressources proposées pour la lutte antimines devraient être complètes et fondées sur une analyse coûts-avantages et un plan de mise en œuvre complets et transparents. Le Comité recommande donc une réduction de deux pour cent, soit 2 852 800 dollars, des ressources globales de 142 640 500 dollars proposées pour les activités de lutte antimines pour 2021/22. Le Comité recommande par ailleurs que, dans les futurs budgets des missions, les ressources liées à la lutte antimines soient ventilées par rubriques budgétaires détaillées afin de permettre une analyse plus fine des coûts correspondants, et qu'elles reposent sur des hypothèses de planification mieux définies.

Dans le cadre des activités relatives aux programmes, le Comité consultatif note des disparités dans l'établissement de leur budget par certaines missions et recommande que les ressources liées aux projets à impact rapide, à la lutte antimines, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, fassent l'objet de rubriques budgétaires distinctes et reprises de manière cohérente par tous les budgets des missions. Le Comité est également d'avis que dans les futurs rapports, la rubrique « autres » activités relatives aux programmes devrait être ventilée de manière plus détaillée. Le Comité consultatif espère également que la planification et la mise en œuvre des activités relatives aux programmes seront renforcées, en particulier dans les contextes de transition.

En ce qui concerne la gestion de l'environnement, le Comité consultatif espère que les futurs projets de budget des missions et le rapport d'ensemble renfermeront des informations récapitulatives sur les projets environnementaux, afin de donner une vue d'ensemble de l'activité environnementale d'une mission, de ses avantages et des économies attendues. Si le Comité prend note des progrès réalisés dans certains domaines de la gestion de l'environnement, tels que la gestion des déchets et l'eau, il reste préoccupé par le fait que d'autres aspects de la stratégie environnementale, tels que les énergies renouvelables et la consommation de carburant, n'ont pas

donné de résultats plus tangibles et estime, qu'à ce stade, il aurait été possible d'atteindre un meilleur rendement énergétique.

En ce qui concerne la gestion de la performance, le rapport du Secrétaire général indique que le projet pilote du Système complet d'évaluation de la performance a été mené à bien et sera étendu aux autres missions de maintien de la paix au cours de l'exercice 2020/21. Le Comité consultatif est d'avis qu'avant d'étendre le Système d'évaluation complet de la performance aux autres missions, il aurait fallu analyser les enseignements tirés du projet pilote, notamment en ce qui concerne l'ensemble des systèmes de planification, d'établissement de rapports et de responsabilisation déjà en place et leurs relations. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a précédemment prié le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Mission et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour la mise en place du Système.

Pour ce qui est du recouvrement des coûts, le Comité consultatif craint qu'il ne soit pas appliqué de manière exhaustive et cohérente dans toutes les missions, ce qui montre qu'une politique de recouvrement des coûts à l'échelle du système est nécessaire. Le Comité est d'avis que les produits non disponibles devraient être restitués aux États Membres. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans le prochain rapport d'ensemble et dans le cadre des rapports sur le budget des missions, des informations détaillées sur le recouvrement des coûts, y compris, mais non exclusivement, les activités soumises au recouvrement des coûts, les ressources humaines et financières utilisées pour les missions, la classification des produits non disponibles et disponible, le montant à restituer aux États Membres, ainsi que sur l'utilisation du fonds de recouvrement des coûts liés aux opérations de maintien de la paix.

En conclusion, le Comité consultatif recommande que, sous réserve des recommandations et des observations formulées dans son rapport, l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.

Monsieur le Président, je vous remercie.